

SAINT HILAIRE D'ESTISSAC 2013

SOMMAIRE

- 1 : Photo du manoir de Campagnac
- 2 : Sommaire
- 3 : Lettre de votre Maire
- 4 : Etat Civil
- 5 : Informations Médicales
- 6 : Informations Sociales & Diverses
- 7 : Informations de votre Commune
- 8 : Budget Primitif 2013 de la Communauté des Communes (Fonctionnement)
- 9 : Budget Primitif 2013 de la Communauté des Communes (Investissement)
- 10 : Compte Administratif de la Commune 2012
- 11 : Budget Prévisionnel de la Commune 2013
- 12 : A propos du Presbytère...
- 13 : Travaux ERDF et rappels
- 14 : Régime des coupes forestières (nouvel arrêté daté du 28.05.2013)
- 15 : Coupes forestières dans les sites inscrits ou classés
- 16 : Noël 2012 / Voeux 2013 / Concerts 2013
- 17 : Lettre du Père Michel VENTOZE
- 18 : Retour sur notre 1ère page / Un peu d'histoire ...

Chers Saint Hilairoises et Saint Hilairois,

Nouveaux et anciens habitants de notre chère petite commune que nous aimons,

Voici le 24ème bulletin communal.

Le printemps a fait place à l'été avec, contre toute attente, de fortes chaleurs : pensez à vous hydrater !

Cette année 2013 aura des conséquences pour nous :

- l'incendie qui a ravagé le presbytère d'abord,
- le mur du cimetière ensuite avec ses fissures
- et enfin, la mise aux normes des toilettes de la salle polyvalente.

Mais il faudra bien faire face et reconstruire pour réhabiliter notre patrimoine. Heureusement les assurances couvriront les travaux du presbytères. En ce qui concerne le mur du cimetière et la salle polyvalente, nous avons demandé et obtenu quelques subventions de l'Etat et du Département. Les travaux pourront se faire dans le courant du 2ème semestre.

Vous trouverez dans ce bulletin, le dernier avant les prochaines élections communales de mars 2014, les chiffres des différents budgets, l'état civil, des informations diverses et les actualités de la commune.

La carte communale est en cours de réactualisation. Les services de l'Etat sont très restrictifs sur les surfaces à développer.

Merci à tous ceux qui ont participé à l'élaboration de ce nouveau bulletin.

Vous souhaitant de passer un excellent été, je vous donne d'ores-et-déjà rendez-vous le 1er septembre pour le concert du trio GLINKA dans notre très belle église.

Votre Maire, Michèle JEAMMET

ETAT CIVIL

1°) Naissances :

- **Jules BLANCHOU-JEAMMET**, le 13 janvier 2013, de Sabrina et Pierre-Yves.
- **Achille DAREAU**, le 3 juin 2013, de Magalie et Flavien.

=> Nous félicitons les heureux parents et grands-parents ainsi que toute leur famille.

2°) Mariage :

Le mercredi 19 juin , nous avons célébré, à St Hilaire, le premier mariage pour tous franco-anglais, d' **Olivier et Paul**. Avec un soleil inespéré et leur très nombreux amis, les mariés se sont dits « oui » avec émotion et bonheur. Un bonheur tranquille qu'ils partagent depuis plus de trente années (20 ans à Londres et 11 en France). Ils se sont fixés à Campagnac où ils louent des gîtes 4 ****. Nous leur souhaitons bonne continuation.

3°) Baptêmes , nous avons la joie d'annoncer plusieurs cérémonies :

- Le samedi 29 juin 2013, **Lenaïc** de Valérie JEANNAILLAC et de Vincent KERGOAT.
- Le samedi 7 septembre 2013, **Charlotte et Simon** de Sophie RIME et Charly FIMBAULT.

=> Nous remercions vivement le Père Michel VENTOZE qui a accepté de bénir ces chères petites têtes blondes, à Saint Hilaire, à l'occasion de belles cérémonies.

=> Nous en profitons pour vous informer qu'un très beau lustre a été offert par Michel VENTOZE. La commune l'a fait installer et il pourra briller lors de ces occasions. Merci de ce geste généreux au Père, natif de notre commune et rappelons qu'il célébrait sa première messe à St Hilaire le 28 mai 1961.

4°) Décès :

- **Charles DELAGE**, dit Charlou, né le 21 Juillet 1935 à Saint Hilaire, est décédé à l'hôpital de Périgueux, le 28 septembre 2012.

- **Jean-Pierre MOUTARD**, né le 6 juin 1923, nous a quitté le 24 avril 2013. Son épouse, Simone, l'a entouré chaleureusement jusqu'à la fin, à son domicile. Rappelons que le 8 mai 2010, Jean-Pierre MOUTARD avait reçu un diplôme d'ancien combattant de la guerre 39-45 en présence de sa famille.

=> Nous adressons à ces deux familles l'expression de nos sentiments amicaux.

INFORMATIONS MEDICALES

Médecin :

- Mme BEL-GUERIN Claudine 05.53.81.90.03
40, rue Edouard DUPUY 24140 Villamblard
-

Maison médicale de Villamblard

Médecin :

- M. DELGRANGE Jean-Marie 05.53.82.12.83

Kinésithérapeute :

- Mme BESSE Elisa 05.53.81.29.40

Infirmièr(e)s:

- Mme BRIGASCO Joëlle 05.53.82.28.94
- Mme CLAUDEL Christine 05.53.81.78.73
- Mme MELLIER Sylvie 06.07.09.89.74
- Mme POIRIER Sylvie 05.53.82.28.94
- Mme RIGAUDEAU Anne-Marie 05.53.82.28.94
- M. TROUVE Michel 05.53.81.95.46

Podologue – Pédicure :

- Mme BLANC-DENOIX Stéphanie 09.75.35.23.12

Dentistes :

- Mme REGNIER Anne 05.53.82.97.80
- M. FRANCOIS Bernard 05.53.82.97.80

Ostéopathes :

- Melle GUY Marie 07.87.54.08.31
- Mme MARTINEZ Laura 06.78.80.31.51

=> N'hésitez pas à vous y rendre et appréciez la proximité de cette maison médicale !

.....

Pharmacie :

- Mme CANTELAUBE Cécile 05.53.81.23.84
 - Mme GAUCHON Jacqueline 05.53.81.23.84
-

INFORMATIONS SOCIALES

D.D.S.P.

Assistante sociale :

- Mme ALIMI-GAVILAN Emilie05.53.54.98.56

Assistantes maternelles agréées (Renseignements à la Mairie de Villamblard) :

- Mme BAGNAUD Karine
- Mme BLONDEL Florence
- Mme DESCHAMPS Nadine
- Mme FOURLOUBEY Florence
- Mme FOURLOUBEY Laurence
- Mme LONGIRAS Annick
- Mme DUMAS Christèle

Familles d'accueil de personnes âgées à Villamblard :

- M. et Mme MILETO Stéphane 05.53.80.42.32
- Mme PRIAT Raymonde 05.53.80.00.37
- Mme BOST Josiane 05.47.88.01.79
- Maison de retraite Vallée du Roy 05.53.80.86.26

Association FRANCE ALZHEIMER DORDOGNE : 05.53.27.30.34

2, rue Paul Counord / 24100 Bergerac

=> 25 ans d'engagements quotidien

=> De nombreux ateliers (art thérapie, gym équilibre mémoire, yoga et bien-être, cuisine, musique, anglo-saxon, formation des aidants et groupes de parole), animés par des professionnels assistés de bénévoles, sont organisés par l'association à Bergerac ainsi que dans les nombreuses permanences du département.

.....

INFORMATIONS DIVERSES

Gendarmerie Nationale de Villamblard 05.53.80.86.10

Pompiers Centre de secours de Villamblard 18

Piscine municipale de Villamblard 05.53.82.02.46

Ouverte en Juillet - Août de 10 à 12 h et de 15 à 19 h, fermeture hebdomadaire le mardi.

Correspondant Sud-ouest du secteur de Villamblard : Ginette RIME05.53.81.20.04

A.I.V.A.P. (vous accompagne à chaque moment de votre vie) 05.53.81.94.64

(Association Intercommunale Villamblardaise d'Aide aux Personnes)

17, Avenue Edouard DUPUY / 24140 Villamblard

(Bureau ouvert de 8 à 12 h et de 13 à 17 h du lundi au vendredi)

25 salariés professionnels formés vous assurent des services multiples et de qualité

INFORMATIONS DE ST HILAIRE D'ESTISSAC

Mairie de Saint Hilaire d'Estissac :

- Téléphone : 05.53.81.93.42
- Courriel : mairie.sainthilairedestissac@wanadoo.fr

Ouverture du secrétariat :

Le mercredi de 9h à 12h et de 14h à 17h.

Permanence de Mme le Maire:

- Le mercredi de 10h à 12h et de 15h à 17h et sur rendez-vous.

La Municipalité :

- Maire = Michèle JEAMMET
- 1er Adjoint : Jean-Claude DAREAU
- 2è Adjoint : Daniel GOUSSEAU
- 3è Adjoint : Christine DUBOIS

Le Personnel communal :

- Claude DELARCHE, secrétaire qui vient de Cunèges tous les mercredis.
- Jérôme BOISSONNAT, employé communal deux jours par semaine depuis le 1er juillet 2011. Jérôme travaille également pour la Commune de Jaure.

La Bibliothèque municipale : nous vous rappelons qu'un choix important de livres est à votre disposition à la Mairie. N'hésitez pas à venir les emprunter.

La Collecte des ordures ménagères, rappel :

- Les **sacs jaunes** sont collectés tous les vendredis dans les **containers de la même couleur**. Ces sacs jaunes sont disponibles gratuitement en Mairie.
- Les **sacs noirs** sont collectés dans les **containers verts**.
- Vous disposez de **2 points de dépôts de verres** sur la commune : au bourg et à la Contie.

=> LE TRI C' EST IMPORTANT !

SCRABBLE

Le Scrabble de Saint Hilaire d'Estissac fêtera ses 10 ans d'existence en septembre prochain. Déjà 10 ans. Et il est en bonne santé.

Il compte 13 adhérents licenciés à la Fédération Française de Scrabble qui se retrouvent tous les jeudis à 14 heures à la salle polyvalente de la commune pour s'adonner à leur passion. Très souvent, se joignent à eux des scrabbleurs des clubs environnants et notamment de Gardonne.

Enfin, sachez que le Scrabble en club est une formidable source de convivialité et d'échange intergénérationnel. En loisir ou en compétition, comme les 18 000 licenciés de la FFSc, vous trouverez chez nous les conseils, astuces et matériels pour débiter et progresser.

Venez nous rejoindre dès septembre. Pour plus de renseignements, téléphoner à Angéline DAREAU au 05.53.80.81.72.

BUDGET PRIMITIF 2013 (en €)
de la Communauté des Communes du pays de Villamblard

17 avenue Edouard Dupuy, 24140 Villamblard

Tél : 05.53.81.61.75

Courriel : cdcpaysdevillamblard@yahoo.fr

Présidente : Marie-Rose VEYSSIERE

Dépenses de fonctionnement 691 851,58

- Entretien de la voirie communautaire : 32 000,00
- Subventions (crèche 49 000€ + divers) : 84 000,00
- Virement à l'investissement : 440 050,58
- Charge de personnel : 8500,00
- Indemnités & cotisations à la caisse de retraite : 6800,00
- Charges financières (intérêts des emprunts) : 2 484,00
- Autres charges : 26 810,00
- Reversement FNGIR : 79 585,00
- Amortissements immobiliers : 11 622,00

Recettes de fonctionnement 691 851,58

- Contributions diverses : 472 875,00
- Taxe de séjour : 11 000,00
- Dotations & subventions : 136 655,00
- Produits exceptionnels : 5 050,00
- Excédents antérieurs reportés : 66 271,58

EXTRAIT DE LA LETTRE DE DEPART DE M.SALES

Monsieur Lucien SALES, comptable publique de la trésorerie de Mussidan, nous informe par courrier daté du 22 juillet courant, que « le temps est venu pour lui de passer à un autre mode de vie et de cocher dans la case des inactifs à partir de ce 1er août ».

Après avoir remercié le personnel de la Trésorerie, il s'adresse à Mesdames et Messieurs les élus :

- « Vous gérez vos collectivités non plus en bons pères de famille mais en véritables chefs d'entreprise. Je voudrais tout naturellement saluer votre discernement, votre convivialité, votre dévouement et votre abnégation. Bien à vous toutes et tous ».

BUDGET PRIMITIF 2013 de la Communauté des Communes, suite

Dépenses d'investissement	1 976 790,25 + RAR 110 000,00
- Déficit antérieur reporté : 520 109,67	
- Remboursement capital emprunté *: 16 701,00	
- Coût de la révision de la carte communale : 70 000,00	
- Coût construction de la crèche d'Issac : 420 000,00 + RAR 10 000,00	
- Achat mobilier : 20 000,00	
- Achat fournitures PDIPR (chemins de randonnée) : 30 000,00	
- Travaux voirie (322 000€) et écoles (658 000€) : 880 000,00 + RAR 100 000,00	
- Dépenses imprévues : 19 979,58	

* Les 2 emprunts s'achèvent en septembre et octobre 2014

Recettes d'investissement	1 976 790,25 + RAR 110 000,00
- Virement de la section de fonctionnement : 440 050,58	
- FCTVA : 150 000,00	
- Excédent de fonctionnement : 520 109,67	
- Subventions DGE (crèches, écoles et voirie) : 114 909,00 + RAR 60 000,00	
- Réserves parlementaires (Garrigue et Bérit-Débat) : 37 104,00	
- Subventions du Département (crèches, école et voirie) : 358 395,00 + RAR 50 000,00	
- Autres (CAF pour la crèche) : 194 600,00	
- Emprunts (en attente de recette) : 150 000,00	
- Dotations aux amortissements : 11 622,00	

Des travaux de voirie sont programmés sur notre Commune :

- sur la VC 202, de la départementale 38 au bourg
- sur la VC 3 du bourg à St Jean d'Estissac

A Issac, la construction de la micro-crèche (maximum 10 bébés) va débiter à l'automne.
Une nouvelle cantine est en construction également à Issac.

Le Conseil Communautaire a délibéré pour mettre en place un Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) chargé de contrôler les installations existantes et de conseiller lors de la conception, l'implantation et la réalisation des nouvelles installations.

FLASH INFO - JUILLET 2013 : SPECIAL ELECTIONS

L'élection des conseillers communautaires : « **un bulletin, deux listes** ».

Les conseillers communautaires ne seront plus désignés par les conseillers municipaux (Loi n°2013 – 403 du 17 mai 2013) mais par les citoyens. Les candidats figureront sur les mêmes bulletins de vote, mais deux listes distinctes seront à constituer. Une délibération a été prise pour définir le nombre et la répartition des conseillers au sein du Conseil Communautaire. **Nous aurons ainsi un délégué titulaire et un délégué suppléant** (au lieu de deux de chaque actuellement).

COMPTE ADMINISTRATIF 2012
DE NOTRE COMMUNE (en €)

.....
Dépenses de fonctionnement, mandats émis 63 650,26

Recettes de fonctionnement, titres émis..... 82 831,32
.....

Dépenses d'investissement, mandats émis..... 33 380,58 + RAR 3 847,92

Détail des dépenses :

- Achat onduleur + débroussailleuse + guirlandes : 1 059,61 + RAR 2 812,40

- Mise en état du terrain devant la Mairie (Ets MAZE) * :1 399,52

- Constructions (accès Chapelle, Porte garage, arrêtoires volets) :4 048,73

- Voirie (Ets LAURIERE) à Campagnac : 26 872,92 + RAR 1035,52

Recettes d'investissement, titres émis 52 838,46 + RAR 9 999,00

- Subventions de l'Etat et du Département / Accès à la Mairie : 10 965,18

- Aliénation du chemin de Japhet : 610,00

- FC TVA : 7 419,00

- Excédent de fonctionnement 2012 : 33 844,28
.....

* Concernant ce terrain situé face à la Mairie :

- L'entreprise MAZE a débroussaillé et brûlé ronces, souches et arbres morts.

- Cet espace est maintenant ensemencé et propre grâce à l'intervention de St Hilairois que nous remercions vivement.

=> Nous apprécions beaucoup cette ouverture sur la vallée.

=> Nous souhaitons que d'autres propriétaires suivent cet exemple ...

BUDGET PREVISIONNEL 2013
DE NOTRE COMMUNE (en €)

.....
Dépenses de fonctionnement..... 224 736,65
Dont 150 000 € pour le presbytère et 6 904€40 de divers reportés à l'investissement

Participation versée à la commune de Villamblard (7 enfants) : 5 600,00
Transport des primaires : 189,00

Recettes de fonctionnement 224 736,65
Résultat 2012 reporté : 49,65
Recette gestion courante : 74 687,00
Produit exceptionnel (Assurances) : 150 000,00

.....
Dépenses d'investissement193 937,81
Dont les immobilisations en cours :

- Presbytère : 150 000,00
- Salle polyvalente : 8 854,48
- Mur du cimetière (reliquat de ce budget : 12 885,40
- Ordinateur et installation du lustre : 1 240,00

Cautions loyers : 941,00
Solde exécution reporté : 19 131,41 + RAR 885,52

Recettes d'investissement..... 193 937,81
Subventions / salle polyvalente et chapelle : 6 536,00
Reste à réaliser / voirie départementale : 5 300,00
Fond de compensation TVA : 5 125,00
Excédent de fonctionnement 2012 : 19 131,41
Virement de fonctionnement : 156 904,40
Cautions loyers : 941,00

.....
Remarques :

- Le budget 2013 est le dernier budget municipal voté pour ce mandat qui s'achève en mars 2014.

- Nous avons reçu des notifications de subventions, non prévues au budget Prévisionnel, pour le mur du cimetière et aussi d'autres recettes (/ taxe additionnelle) qui vont nous permettre de programmer cette année ces travaux.

A PROPOS DU PRESBYTERE

Le vendredi 15 mars 2013, vers 2 heures du matin, un incendie s'est déclaré dans les combles du presbytère et a détruit la toiture et tout le premier étage. Le rez-de-chaussée a subi d'importants dégâts des eaux. Plusieurs casernes de pompiers : celles de Villamblard, de Mussidan et de Bergerac avec sa grande échelle, étaient nécessaires pour éteindre ce feu.

Les locataires, repliés à la Mairie, ont fini cette triste et sinistre nuit avec les courageux pompiers venus se restaurer à la maison commune où les attendaient des boissons chaudes et des viennoiseries. Le matin même, des démarches ont été entreprises auprès des assureurs des diverses parties. Des nuitées ont été fournies aux locataires par leur compagnie d'assurance. A ce jour, ils ont chacun trouvé un logement.

Par ailleurs, les experts des trois compagnies se sont réunis récemment dans notre salle polyvalente avec le maire et ses deux adjoints.

L'origine précise de cet incendie n'a pu être déterminée. Toutefois, les différents assureurs sont intervenus et cet incendie est en voie d'être indemnisé.

Suite à l'annonce parue sur le site du journal bergeracois « PGB », le conseil municipal a décidé de retenir comme maître d'oeuvre Jean-François MARTY, architecte DPLG. Les appels d'offres seront lancés aussitôt les relevés de travaux et plans effectués. Nous espérons mettre en route la réhabilitation de ce bâtiment avant la fin de l'année en cours.



Travaux ERDF et SDE 24 : pour votre confort

- Pose d'un poste AC3T par ERDF : La Rigaudie.

=> Tranchée sous chaussée pour raccordement Télécom à ce poste, en cours.

- Renforcement des lignes aériennes : Goiran et La Lorie.

- Renforcement des lignes MT-BT en sous terrain : la Sautonie, La Veysière - Les Bigarrats.

- Travaux d'amélioration de prise de terre sur les postes électriques de ERDF : La Contie, Lavaure et la Ponsie.

Incinération ou brûlage des végétaux / Débroussaillage

La réglementation :

- La prévention du risque d'incendie de forêt **est l'affaire de tous.**

- **Respecter la réglementation sur l'usage du feu** : pendant les périodes du 15 février au 15 mai puis du 15 juin au 15 octobre, les feux (incinération des déchets végétaux, barbecue, feux de camp) sont interdits en zone boisée et aux abords de ces zones.

- **Remplir ses obligations de débroussaillage** : toutes les constructions situées en zone boisée ou à moins de 200 mètres de ces zones sont concernées. Le propriétaire des constructions doit assurer le débroussaillage 50 mètres autour des constructions et 10 mètres de part et d'autre des chemins d'accès. (Cf. nouvel arrêté préfectoral relatif à la protection de la forêt contre l'incendie, arrêté signé le 14 mars 2013).

Rappel pour la tranquillité de tous

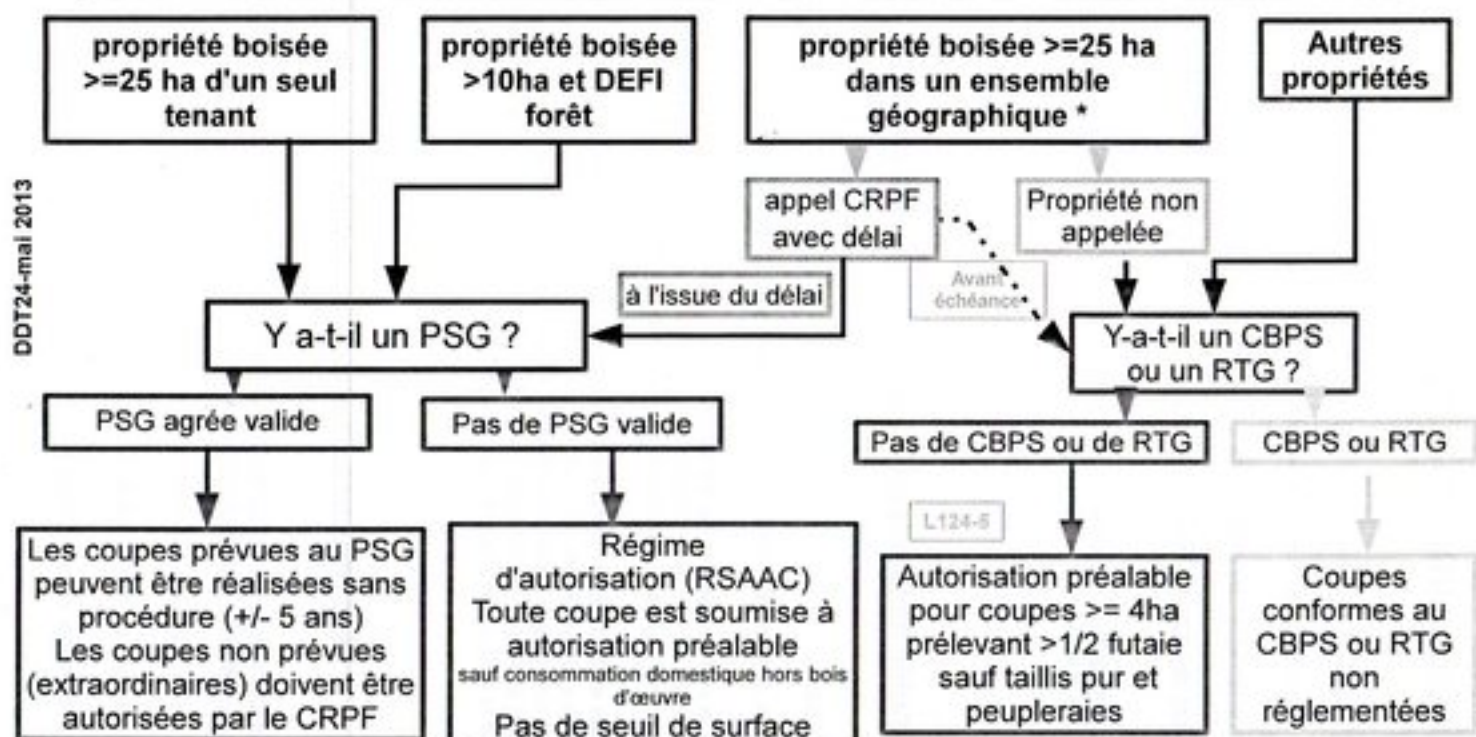
- L'utilisation des appareils à moteur thermique pour des travaux de bricolage ou de jardinage (ex : tondeuse ...), n'est autorisée que :

- les jours ouvrables de 8h30 à 12h et de 14h30 à 19h30

- les samedis de 9h à 12h et de 15h à 19h

- les dimanches et jours fériés de 10 à 12h.

REGIME DES COUPES FORESTIERES – réglementation issue du code forestier



Toute coupe rase d'une surface supérieure à 1 ha doit être suivie dans les 5 ans des travaux nécessaires au renouvellement des peuplements forestiers.

* **ensemble géographique** : ensemble de communes constitué de la commune principale (commune dans laquelle est situé l'îlot principal de la propriété forestière) et des communes limitrophes de la commune principale. Lorsque la surface cumulée de l'îlot principal et des îlots de plus de 4 ha situés dans l'ensemble géographique fait 25 ha ou plus, la propriété est soumise à l'obligation de faire agréer un PSG. Cette obligation est rendue applicable à partir d'une notification (appel) faite par le Centre Régional de la Propriété Forestière.

PSG = Plan Simple de Gestion
CBPS = Code de Bonnes Pratiques Sylvicoles
RTG = Règlement-Type de Gestion

Attention, ne sont décrites ici que les procédures relevant du code forestier, d'autres réglementations peuvent s'appliquer – voir au verso

COUPES FORESTIERES dans les espaces boisés classés au titre du code de l'urbanisme

Dans les espaces boisés classés au titre de l'article L130-1 du Code de l'Urbanisme ainsi que dans les communes où l'établissement d'un Plan Local d'Urbanisme (PLU) a été prescrit et n'est pas encore approuvé, les coupes et abattages d'arbres doivent être précédés d'une **déclaration en mairie**.

(cf art.R421-23 du CU)

Ne sont pas soumises à cette déclaration :

- les coupes prévues dans un PSG agréée
- les coupes par catégories listées dans l'arrêté préfectoral du 21/07/1978

COUPES FORESTIERES dans les sites inscrits ou classés ou dans les périmètres des monuments inscrits ou classés

En site inscrit ou dans le périmètre de protection d'un monument inscrit, la coupe doit faire l'objet d'une **déclaration préalable** au préfet de département 4 mois avant le début des travaux à l'exception des coupes relevant de l'exploitation courante (par exemple les coupes de taillis simple)

En site classé ou dans le périmètre de protection d'un monument classé, la coupe doit faire l'objet d'une **demande d'autorisation** qui est déposée en préfecture du département.

Les coupes réalisées en conformité à un Plan Simple de Gestion qui a été agréée au titre de la réglementation sur les sites ne sont pas soumises à cette procédure

Selon les situations, d'autres réglementations (espèces protégées, paysages...) peuvent également concerner les coupes forestières.

NOEL 2012

Le dimanche 23 décembre dernier, une douzaine d'enfants attendaient le Père-Noël dans la salle polyvalente. Un nouveau résident de la commune est arrivé avec sa hotte et son chariot remplis de jouets. Une joyeuse et heureuse après-midi pour tous.



VOEUX 2013

Le 13 Janvier 2013, jour de la Saint Hilaire, à la salle polyvalente, s'est déroulée la cérémonie des vœux à laquelle étaient présents :

- M. Jean FOURLOUBEY, conseiller général
- Mme Marie-Rose VEYSSIERE, présidente de la communauté des communes
- Le Lieutenant GIROUD et l'adjudant Chef Serge LAGARDE
- Le Major Bruno CATTAI en charge de l'école des jeunes pompiers de Mussidan
- L'abbé Michel VENTOZE
- Les Maires des communes voisines
- Et de nombreux habitants de la commune ont partagé les galettes et le verre de l'amitié.

CONCERTS EN L'EGLISE DE ST HILAIRE

- 7 juillet 2013 : Concert organisé par le Comité des fêtes qui a réuni beaucoup de mélomanes.

- 1er Septembre 2013 : Concert du trio GLINKA (harpe, violon et violoncelle) qui aura lieu dans notre église vers 17h.

Le poète Alfred de MUSSET disait, qu' "Une porte doit être ouverte ou fermée". Le visiteur, le pèlerin trouve de plus en plus les portes des églises fermées. Les déprédations ou les vols étant fréquents, il faut protéger... Elles sont aussi fermées parce qu'il n'y a plus personne pour les ouvrir et veiller sur elles.

Je me souviens du temps où mon cousin Raoul MOURSAUT ouvrait et fermait régulièrement l'église de Saint HILAIRE.

En arrivant à VILLAMBLARD, j'ai été heureux de voir plusieurs églises du relais paroissial ouvertes.

La belle église de SAINT-HILAIRE l'était grâce aux habitants de l'ancien presbytère Messieurs DUBSAUT et MARTIN. L'incendie a mis fin à leur présence. Qu'ils soient remerciés pour les services rendus!

Madame le maire a sollicité Madame Arimelle, nouvellement arrivée au bourg. Elle a accepté, selon ses disponibilités, d'assurer ce service... Mais elle n'est pas toujours là...

Puisse la bonne volonté des uns et des autres permettre que l'église de Saint-HILAIRE reste ouverte pour le plaisir des yeux, des oreilles (musique et silence), du cœur... au service de l'art, de la paix et de la foi.

La marche pascale du samedi veille des Rameaux, pour le relais paroissial de VILLAMBLARD et la paroisse de MUSSIDAN, est envisagée, en 2014, entre Saint-HILAIRE et VILLAMBLARD

Les participants pourront dans les églises ouvertes, passer de l'art roman primitif dans le chœur de Saint-Hilaire, mi XVIII^e - mi XIX^e, à un autel, par Madame MATHIEU, magnifiquement restauré par Monsieur DUQUENOIS, à Villamblard.

Michel VENTOZE

UN PEU D'HISTOIRE ...

Ce bulletin communal, comme à chaque fois, est l'opportunité de mettre en valeur le patrimoine de notre commune. Ainsi, après l'église, la place communale (avant et après travaux d'amélioration du bourg en 1999), la vue aérienne du village, la maison de l'un de nos anciens maires, la gentilhommière de Leybardie, nous vous proposons cette année le manoir de Campagnac et sa chapelle. Mais qui peut en parler le mieux si ce n'est sa propriétaire : Marie-Claire VILLOTTE que nous remercions.

« Le manoir de Campagnac est une Maison de style Directoire (Première République Française du 26/10/1795 au 9/11/1799). Il est situé sur un promontoire dominant la vallée de la Crempse, au confluent du Roy et de la Crempse, bénéficiant ainsi d'une position stratégique.

Parmi les énigmes toujours non résolues à ce jour, la situation géographique du château de Goiran demeure. La Société Historique de Périgueux en relate d'ailleurs la grande bataille s'étant déroulée aux XII^{ème} et XIII^{ème} siècles. Et parmi les hypothèses toujours en cours, une consiste à le situer à Campagnac en lieu et place du manoir. Pour rappel, ce château fut détruit vers 1443 car le seigneur d'Estissac était anglophile.

Concernant la chapelle, sa particularité réside dans ses origines. Celle-ci était au départ un pigeonnier ! En effet, en 1926, après le décès d'une enfant du propriétaire d'alors, celui-ci entreprend la transformation de son pigeonnier en chapelle comme vous pouvez le constater sur la façade. »



Ainsi, nous bouclons ce bulletin comme nous l'avons commencé !

Nous espérons que vous prendrez autant de plaisir à sa lecture que nous en avons eu à le réaliser.

Bon été à tous !